

*The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

Intervention de M. Abdelaali Gour, Haut  
Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre  
la Désertification

devant la 16<sup>ème</sup> Commission du Développement  
Durable

Thématique : Désertification

New York, le 6 mai 2008

**Prière de vérifier à l'audition**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Le Maroc s'aligne à la déclaration faite par Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et la Chine, ainsi que celle délivrée au nom du Groupe africain.

Au Maroc, les mesures, visant à lutter contre la désertification et la dégradation des terres, font l'objet d'une attention particulière du fait de la fragilité des écosystèmes, des niveaux exacerbés de l'exploitation des ressources naturelles et des conditions climatiques sévères. En témoignage de cette volonté l'action d'eriger un département ministériel chargé de la lutte contre la désertification du nom du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD).

Monsieur le Président,

Des plans et programmes sont mis en œuvre par le Département de l'Agriculture et le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et la lutte contre la désertification, particulièrement, dans le cadre du Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification et le Département de l'Environnement, adopté en 2001, conformément aux orientations de l'UNCCD (United Nations Convention for Combatting Desertification).

Cette politique vise l'amélioration du niveau de vie des populations, par la mise en œuvre des projets de développement rural intégrés, la mobilisation des ressources en eau de surface, à travers l'édification des barrages et des lacs collinaires, l'aménagement et l'amélioration des parcours, la lutte contre l'érosion hydrique et éolienne, la conservation des massifs forestiers et la création des Parcs Nationaux et de réserves biologiques. Les interventions ont touché, principalement :

- durant la période 1996 – 2007, environ 60 projets de développement rural et agricole intégré, ayant concerné 20 provinces et 180 communes rurales, pour un montant dépassant les 400 millions d'Euros ;

- la réalisation de 17 projets intégrés et d'une cinquantaine de projets de mise en valeur des terres d'agriculture pluviale, pour conserver le sol et améliorer des conditions de vie des populations ;
- Pour le secteur forestier, cette politique a permis la conservation des sols, à travers l'aménagement de près de 2.300.000ha de forêts, le reboisement de 600.000ha, la valorisation de la richesse biologique dans 154 sites d'intérêts écologique et biologique, couvrant 2.5 millions d'hectares. Les travaux de correction des ravins qui ont atteint durant les cinq dernières années 270.000 m<sup>3</sup>, fixation biologique sur 35.000 ha (couvrant 33 villages et 8.500 ha de palmeraie).

Monsieur le Président,

Les espaces oasiens figurent parmi les espaces les plus menacés, par la désertification. C'est pourquoi la sauvegarde des oasis est aujourd'hui un élément fondateur de la lutte contre la désertification, pour tous les territoires Sud et Sud-Est. L'attention particulière est visible à travers :

- l'élaboration d'un plan national de restructuration et de développement de la palmeraie ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de lutte contre la désertification et la pauvreté par la sauvegarde et la valorisation des oasis.

Sur le plan législatif et réglementaire, une loi sur la protection de la palmeraie a été promulguée pour consacrer l'importance accordée à ces espaces et les protéger contre l'urbanisation.

Un décret instituant une compensation financière aux associations pastorales pour les mises en défens des périmètres reboisés, a été promulgué en 2005.

Par ailleurs, d'autres actions de lutte contre la désertification relatives à l'amélioration de la connaissance et le suivi d'impact des actions des LCD et concernent:

- La mise en place d'une base de données détaillée sur la désertification, alimentés par des données physiques et socio-économiques, accessible par Internet ;

- l'évaluation économique et financière des pertes, dues à la désertification ; un travail qui nous semble capital.

Merci, Monsieur le Président.